

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Date convocation : 27 Novembre 2025

Nbr membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10  
Quorum : 7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le cinq du mois de décembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVET, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Pierre DUPINAY, Jean GIRAUD  
Excusé : Julien LIMONE  
Absentees : Nathalie DEGAND, Muriel ROUCHOUSE

M Jacques GERY a été élu secrétaire de séance

N° 42 051225

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20251205-42051225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE AU  
TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ - PROGRAMME 2026  
RÉFLECTION CHEMIN DE LA GUETTE DU VERNAT A BUET ET CHEMIN DES SAGNES  
RÉFLECTION PONT « LES PLATS » SUITE ÉPISODE CÉVENOL D'OCTOBRE 2024

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à l'épisode cévenol du 17 octobre 2024.

Lors de cet épisode de nombreux chemins ont été détériorés entre-autre le Chemin de la Guette, le Chemin des Sagnes qui nécessitent une remise en forme ainsi que le pont en dessous « Les Plats », qui nécessite la reprise de l'enrochement en bordure de rivière.

Elle donne lecture du devis de l'entreprise GRANGEON TP qui s'élève à 12 300,00 € HT.

Afin d'aider la commune à financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au Département de la Loire au titre du programme 2026 de l'Enveloppe de Solidarité.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Considérant les éléments d'information donnés par Mme le Maire

\*approuve la proposition formulée par Mme le Maire

\*accepte le devis de l'entreprise GRANGEON TP qui s'élève à 12 300,00 € HT

\* Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité, programme 2026

\* dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance  
J GERY

Le Maire  
A. FLACHER

